

BULLETIN D'ADHESION

Être écouté et conseillé dans vos démarches, Être défendu et représenté dans la défense de vos intérêts
Être informé par le journal trimestriel « Le forestier Breton, Être assuré pour votre Responsabilité Civile Forestière qui couvre les dégâts occasionnés par vos arbres

Préservez votre forêt...préservez votre liberté de choix de propriétaire forestier privé !

N'attendez plus ! les risques encourus sont trop importants !

Avec le Syndicat forestier, défendez les intérêts de la forêt privée

REJOIGNEZ LE SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE !

Une **assurance responsabilité civile forestière** est incluse dans votre adhésion pour vos parcelles boisées. Elle est ouverte aux haies de terres agricoles, aux talus, aux étangs forestiers non commerciaux et aux annexes immobilières situées en forêt. L'adhésion est annuelle et renouvelée par un appel de cotisation en début d'année civile.

NOM :	_____	Prénom :	_____
Nom de la structure sociale (si concerné : SCI, GF, GFR...):	_____		
Adresse :	_____		
CP - VILLE	_____	Tél. Portable :	_____
Email :	_____	Tél. fixe :	_____



Pour finaliser votre adhésion, merci de joindre à ce bulletin la liste précise des parcelles à assurer (commune, numéro de parcelle et superficies)

SURFACES BOISEES		
Commune(s)	N° de parcelle	Surface en ha
ETANGS		
Commune(s)	N° de parcelle	Surface en ha

SURFACES AGRICOLES		
Commune(s)	N° de parcelle	Surface en ha
ANNEXES IMMOBILIERES		
Commune(s)	Type	Surface en m2

CALCUL DE LA COTISATION PAGE SUIVANTE



CALCUL DE LA COTISATION

A : Forfait adhésion		59 €	
B : Surfaces boisées	ha	ha (x)	Total
de 0.01ha à 300ha		x 1,50 €	
au-delà de 300ha		x 0,70 €	
		Total B	
C : Surfaces agricoles		x 0.47€	
		Total C	
D : Etangs forestiers	Nombre	Forfait par étang	Total
de 0.01 à 1ha			
de 1.01 à 5ha		x 15 €	
de 5.01 à 20ha		x 20 €	
de 20.01 à 40ha		x 35 €	
> à 40ha		x 100 €	
		Total D	
E : Annexes immobilières (types)	Nombre	Forfait par annexe	Total
		x 24 €	
		x 24 €	
		Total E	
Montant total cotisation à payer : Total A + B + C + D + E			

Le bulletin d'adhésion, accompagné de votre règlement, est à retourner par mail ou par courrier à :

SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE

Maison de l'agriculture
Rond-Point Maurice Le Lannou
35000 RENNES

SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE
syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr
06.82.09.98.50

Nous contacter

REGLEMENT DE LA COTISATION

Vous pouvez régler soit :

- par chèque à l'ordre de Syndicat Forestier de Bretagne
- par virement : **En indiquant votre nom et la mention « cotisation 2024 » en référence**
IBAN : FR76 1360 6000 2946 3426 8954 070 - BIC: AGRIFRPP836

« je déclare être propriétaire des parcelles forestières listées dans le document joint à mon adhésion ou préalablement transmis au syndicat et être informé que l'assurance RC proposée par le syndicat s'applique à ces seules parcelles et que la protection juridique ne s'applique qu'aux seules parcelles boisées. ».

Date :

Signature